

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 487

présenté par
M. Hamel

ARTICLE 8 QUINQUIES

Dans l'alinéa 5 de cet article, supprimer le mot :

« bâtis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.